

**PLANIFICATION ANNUELLE
ET COÛT DES
APPROVISIONNEMENTS GAZIERS**

T A B L E D E S M A T I È R E S

LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES	3
INTRODUCTION.....	4
1) BILAN DES ÉTUDES RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2002.....	4
2) TRANSPORT	5
2.1) Contrats de transport.....	5
2.2) Coûts du transport.....	6
3) ÉQUILIBRAGE.....	6
3.1) Capacité d'entreposage disponible	6
3.2) Retrait et injection	7
3.3) Coûts d'entreposage	7
4) PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2002-2003.....	8
4.1) Planification annuelle pour l'année 2002-2003.....	8
4.2) Coefficient d'utilisation.....	9
5) FOURNITURE DE GAZ NATUREL.....	10
5.1) Clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM	10
5.2) Fixation du prix du service de fourniture de gaz naturel de SCGM.....	10
5.3) Clients en service avec ou sans transfert de propriété.....	10
6) GAZ DE COMPRESSION.....	11
6.1) Fournisseurs de gaz de compression pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM.....	11
6.2) Fournisseurs de gaz de compression pour les clients en service avec et sans transfert de propriété	11

1 **INTRODUCTION**

2
3 Le présent document porte sur les sujets suivants :

- 4 • Le bilan des dépenses afférentes aux approvisionnements gaziers, accordées en 1998-
5 1999 par la Régie;
- 6 • Les paramètres contractuels (volumes et tarifs) relatifs aux services de transport dont
7 dispose SCGM sur les pipelines de TransCanada Pipelines (TCPL), Union Gas et Nova
8 Gas Transmission Ltd (Nova), le tout pour l'année financière 2002-2003;
- 9 • Les volumes des contrats d'entreposage en vigueur entre SCGM et Union Gas ainsi
10 qu'avec Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien);
- 11 • Le plan d'approvisionnement gazier incluant le volume d'interruption prévu pour l'année
12 2002-2003 et le coefficient d'utilisation anticipé du transport ferme (FT) sur le réseau de
13 TCPL;
- 14 • Les fournisseurs de gaz auprès de qui SCGM s'approvisionne pour répondre à la demande
15 des clients du marché désigné et pour le gaz de compression nécessaire au transport du
16 gaz naturel. À cette fin, les taux de compression requis par le transporteur (TCPL) sont
17 spécifiés, de même que les prix d'achat prévus pour la fourniture du gaz naturel par
18 SCGM;
- 19 • L'approvisionnement en gaz naturel des clients en service avec ou sans transfert de
20 propriété et les fournisseurs du gaz de compression.

21
22
23 **1) BILAN DES ÉTUDES RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2002**

24
25 De manière continue, SCGM met à jour ses informations et les bases de données de ses
26 modèles en vue d'établir une stratégie optimale d'approvisionnement gazier à court, moyen et
27 long termes.

1 À la suite du dossier tarifaire 1999, la Régie accordait à SCGM un montant de 400 000 \$ en
2 vue de permettre à SCGM de pousser plus en avant ses études et de parfaire sa stratégie en
3 matière d'acquisition d'outils de transport et d'entreposage de gaz naturel. Au cours de
4 l'exercice suivant, la Régie permettait la mise en place d'un compte de frais reportés
5 correspondant aux sommes non encore investies mais toujours requises en ce qui concerne
6 son positionnement stratégique devant mener à des choix optimaux en matière
7 d'approvisionnement en gaz naturel.

8
9 En date du 31 mars 2002, des frais de 118 835 \$ ont été encourus pour la période budgétaire
10 débutant le 1er octobre 2001.

11
12 Ces coûts comprennent des frais de déplacement du personnel de SCGM effectués, entre
13 autres, dans le but de participer aux divers comités de travail avec TCPL et Maritimes &
14 Northeast Pipeline. Ces réunions et groupes de travail traitent de sujets sur lesquels SCGM
15 émet des opinions et influence, comme participante, les orientations et les décisions.

16
17 Étant donné que le compte de frais reportés affichait un solde de 79 320 \$ au 1er octobre
18 dernier, SCGM propose donc qu'une portion des dépenses encourues cette année soit
19 imputée dans ce compte, jusqu'à concurrence d'un montant de 79 320 \$. L'excédent de
20 39 515 \$ est imputé au budget des dépenses d'exploitation de l'année courante.

23 **2) TRANSPORT**

24 **2.1) Contrats de transport**

25 Les clauses relatives aux capacités quotidiennes et annuelles de transport inscrites dans
26 les différents contrats passés entre SCGM et les transporteurs TCPL, Union Gas et Nova
27 sont présentées à la pièce SCGM-3, document 2. Les volumes sont exprimés en 10³m³.

28 Actuellement, le seul client en service de livraison situé dans la franchise détient une
29 capacité journalière de 77 10³m³/j, ce qui correspond à 1 Bcf pour l'année.

1 **2.2) Coûts du transport**

2 Les différents tarifs payés à TCPL, Union Gas et Nova pour l'utilisation du transport
3 contracté sur leur réseau sont présentés à la pièce SCGM-3, document 5.

4
5 **TCPL**

6 Les tarifs intérimaires en vigueur au 1er janvier 2002 ont été utilisés pour estimer les coûts
7 affectés au transport sur le pipeline de TCPL.

8
9 **UNION GAS**

10 Les tarifs approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario le 20 décembre 2001
11 (EB-2001-0788) et entrant en vigueur le 1er janvier 2002 ont servi au calcul des coûts
12 d'utilisation du réseau ontarien (M12 et C1). Pour ce qui est du transport M12 (entre Dawn
13 et Parkway), SCGM fournit à Union Gas et ce, depuis septembre 1992, le gaz de
14 compression requis aux opérations. Les volumes afférents au gaz de compression sont
15 spécifiés à la grille tarifaire de Union. Aucune prime variable additionnelle n'est alors
16 imposée.

17
18 **NOVA**

19 Les tarifs imposés par Nova à partir du 1er avril 2002 ont servi à l'estimation des coûts de
20 transport sur le pipeline albertain.

21
22
23 **3) ÉQUILIBRAGE**

24 **3.1) Capacité d'entreposage disponible**

25 Au cours de l'année 2002-2003, SCGM retirera du gaz de quatre sites d'entreposage.
26 Trois sont localisés à l'intérieur de sa franchise, dont des réservoirs de gaz liquide (GNL :
27 deux réservoirs) sur le territoire de la ville de Montréal et deux espaces souterrains
28 appartenant à Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien). Le quatrième site, qui est de loin le
29 plus important en terme de capacité, est situé dans le sud-ouest ontarien (Dawn) et Union
30 Gas en est le propriétaire.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29

La capacité contractuelle d'entreposage de chacune des quatre sources disponibles durant l'année est la suivante :

Pointe-du-Lac	22 592	10 ³ m ³
St-Flavien	78 570	10 ³ m ³
GNL	58 591	10 ³ m ³
Union Gas (Dawn)	597 625	10 ³ m ³

De plus, 84 640 10³m³ (3 Bcf) de gaz seront échangés avec CoEnergy Trading Company durant l'année 2002-2003. Les réceptions auront lieu entre le 1er novembre 2002 et le 31 mars 2003 en vue de compléter nos outils de gestion de la demande en saison hivernale. La remise de ces volumes s'effectuera par des livraisons à CoEnergy entre le 1er mai et le 31 octobre 2003.

Une entente similaire existe depuis 1995 entre SCGM et Sempra Energy Trading Corporation (Sempra) (auparavant AIG Trading Group) dans le cadre du service d'entreposage dispensé à VGS. Sempra prend possession du gaz naturel (1,5 Bcf) durant l'été et le livre à SCGM au cours de l'hiver. Les frais reliés à cet échange de gaz sont imputés à l'activité non réglementée, conformément à la décision D-95-46 émise par la Régie.

3.2) Retrait et injection

Pour chacune des sources d'entreposage, les volumes de retrait et d'injection autorisés figurent à la pièce SCGM-3, document 3.

3.3) Coûts d'entreposage

Les tarifs de Union Gas, de Pointe-du-Lac et de St-Flavien apparaissent au document SCGM-3, document 6.

1 Les taux payés par SCGM pour le service d'entreposage de St-Flavien correspondent aux
2 taux de 1992, majorés de 3 % par année à compter du 1er janvier 1994, le tout selon les
3 modalités contractuelles autorisées par la Régie dans la décision D-94-06.

4
5 Les taux concernant la partie du service d'entreposage de Union Gas négociés au prix du
6 marché demeurent confidentiels. Ces derniers n'ont pas changé puisqu'ils s'appliquent sur
7 la durée totale de l'entente. Les taux s'appliquant à la partie contractée sous le régime de
8 coût de service n'ont pas changé par rapport à l'an dernier.

11 **4) PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2002-2003**

12 **4.1) Planification annuelle pour l'année 2002-2003**

13 La pièce SCGM-3, document 4, présente la planification annuelle pour l'année 2002-2003.

15 **HIVER**

16 Durant l'hiver, 837 794 10³m³ provenant des outils d'équilibrage seront requis (VGS inclus)
17 en plus de 2 367 828 10³m³ transportés (service de livraison inclus) pour répondre à la
18 demande totale qui se chiffre à 3 290 288 10³m³ (ventes et injections dans les
19 inventaires—avant interruption). Le volume d'interruption prévu est de 84 666 10³m³.

21 **ÉTÉ**

22 Durant l'été, 813 064 10³m³ (VGS inclus) seront injectés ou retournés en vertu des contrats
23 d'échange. La demande totale prévue pour la franchise s'élève à 2 232 014 10³m³. Pour
24 répondre à cette demande, 2 947 585 10³m³ (incluant le service de livraison et 42 280
25 10³m³ (1,5 Bcf) livré pour VGS) de gaz provenant de l'Ouest canadien seront transportés et
26 97 493 10³m³ seront retirés des inventaires au cours des mois d'épaulement (octobre et
27 avril).

1 **JOURNÉE DE POINTE**

2 L’approvisionnement sur la journée de pointe doit satisfaire la demande des clients en
3 service continu pour une température de –26°C ou, de façon équivalente, 44 degrés-jours
4 en base 18°C. Le tableau ci-dessous spécifie le transport journalier disponible en période
5 de pointe pour l’hiver 2002–2003.

6
7 **Journée de pointe 2002-2003**

Sources	10³m³/j
FTLH (incluant service de livraison)	15 682
FTSH	747
STS	5 178
PDL	1 193
St-Flavien	786
GNL	5 748
Volet – 2	0,0
Total des approvisionnements :	29 334
Demande continue (44 degrés-jours)	28 089
Provision de pointe	1 245

8
9 **4.2) Coefficient d’utilisation**

10 Pour l’année 2002-2003, le coefficient d’utilisation du transport ferme (FT) anticipé est de
11 93 %.

1 **5) FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

2 **5.1) Clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM**

3 SCGM achète le gaz retiré par les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM
4 auprès de quatre fournisseurs.

5
6 Le contrat avec le principal fournisseur, lequel fournit 71,3 % du volume requis pour les
7 clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM des tarifs 1, 3 et M, se terminera
8 le 31 octobre 2003. Les contrats des trois autres fournisseurs ont été octroyés à la suite
9 d'un appel d'offres et arriveront à échéance le 31 octobre 2002. Deux de ces trois derniers
10 contrats ont été renouvelés et arriveront à échéance le 31 octobre 2003.

11
12 Si des volumes additionnels étaient requis au cours de l'année, les achats seront effectués
13 sur le marché « spot ».

14
15 Pour l'année 2002-2003, le volume total du service de fourniture de gaz naturel de SCGM
16 est estimé à 2 366 825 10³m³.

17
18 **5.2) Fixation du prix du service de fourniture de gaz naturel de SCGM**

19 Le prix moyen de référence utilisé pour l'année 2002-2003 est de 0,1993 \$/10³m³
20 (5,26 \$/GJ converti à 37,89 GJ/10³m³). Ce dernier est basé sur les prévisions de prix de la
21 fourniture pour la période étudiée.

22
23 **5.3) Clients en service avec ou sans transfert de propriété**

24 Le reste de la clientèle de SCGM s'approvisionne directement auprès des fournisseurs de
25 l'Ouest canadien. Pour l'année 2002-2003, ce volume est estimé à environ
26 3 087 886 10³m³. La liste des fournisseurs de ces clients figure à la pièce SCGM-3,
27 document 7. Pour l'année 2002-2003, environ 30 % des volumes de cette clientèle seront
28 renouvelés le 1er novembre 2002 et le reste au cours de l'année. Les volumes seront
29 ajustés en fonction de la consommation prévue.

1

2

3 **6) GAZ DE COMPRESSION**

4

5 SCGM doit fournir, pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM, le gaz de
6 compression nécessaire au transport du gaz naturel à partir de l'Ouest canadien jusqu'au
7 territoire québécois. Les clients en service avec ou sans transfert de propriété fournissent leur
8 propre gaz de compression.

9

10 **6.1) Fournisseurs de gaz de compression pour les clients en service de fourniture**
11 **de gaz naturel de SCGM**

12 La composition du portefeuille de fournisseurs du gaz de compression est identique à celui
13 du service de fourniture de gaz naturel de SCGM.

14

15 Les pourcentages de gaz de compression appliqués pour la préparation du budget 2002-
16 2003 sont de 5,13 % pour la zone EDA (Eastern Delivery Area) et de 4,10 % pour la zone
17 NDA (Northern Delivery Area) (moyenne arithmétique des prévisions de TCPL).

18

19 **6.2) Fournisseurs de gaz de compression pour les clients en service avec et sans**
20 **transfert de propriété**

21 Pour les fins budgétaires, les pourcentages de gaz de compression utilisés pour ces clients
22 sont identiques à ceux appliqués pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de
23 SCGM, soit 5,13 % (EDA) et 4,10 % (NDA).